

COMMUNE DE  
PARCAY-  
MESLAY

**DECISION DU MAIRE**  
**APPROUVANT L'ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE A LA SOCIETE**  
**VEDIACOM POUR UNE PRESTATION DE CONCEPTION,**  
**FABRICATION ET POSE SUR SITE DE VITRES EN ADHESIF**  
**DEPOLI POLYMERE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE**  
**MAISON MEDICALE A PARCAY-MESLAY**

**Le Maire de la commune de Parçay-Meslay**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R-2193-1 et suivants,

VU la délibération en date du 7 décembre 2021 approuvant l'opération de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune ainsi que le plan de financement initial,

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU la décision du Maire n°2023/09 du 9 juin 2023 attribuant le lot n°04 « MENUISERIES EXTERIEURES » du marché de travaux de construction d'une maison médicale, marché référencé 2023-01/04, à l'entreprise SAS MENUISERIE G. DUBOIS – 53 Rue de la République – 37 800 SEPMES pour un montant de 38 419,18 euros hors taxes,

VU la décision du Maire du 30 janvier 2024 approuvant l'avenant n°1 au marché 2023-01/04 pour un montant de 442,90 euros hors taxes,

VU la décision du Maire du 15 mars 2024 approuvant l'avenant n°2 au marché 2023-01/04 pour un montant de 687,55 euros hors taxes,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exécution du marché n°2023-01/04, l'entreprise SAS MENUISERIE G. DUBOIS, déclare par acte spécial sous-traiter à VEDIACOM – 22 rue Claude CHAPPE – 37 230 FONDETTES la prestation de confection, fabrication et pose sur site de vitres en adhésif dépoli polymère pour un montant de 1500,00 euros hors taxes,

Après vérification des pièces transmises à l'appui de l'acte spécial.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la sous-traitance par VEDIACOM – 22 rue Claude CHAPPE – 37 230 FONDETTES pour la confection, la fabrication et la pose sur site de vitres en adhésif dépoli polymère de la maison médicale pour un montant de 1500,00 euros hors taxes.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** l'acte spécial de sous-traitance.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 037-213701790-20240425-DECIS\_22\_2024-CC



Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

*Certifié exécutoire*

- *date transmission au contrôle de légalité :*

25/04/2024

- *date de publication :*

25/04/2024

Pour extrait conforme,

Fait à Parçay-Meslay, le 25 avril 2024

Le Maire

Bruno FENET



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 037-213701790-20240425-DECIS\_22\_2024-CC

